

# L'INFORMATEUR

VOLUME 22 - NUMÉRO 2

AUTOMNE 2019



**NOUVELLE MAIN-D'ŒUVRE EN CHANTIER**  
**MAINTENONS UN CLIMAT**  
**SAIN ET RESPECTUEUX**

Page 3

## DANS CE NUMÉRO

- 4 - MÉDIC CONSTRUCTION : VERS UNE GESTION AMÉLIORÉE DES DÉPENSES
- 5 - INTIMIDATION ET HARCÈLEMENT : QUELS SONT VOS RECOURS ?
- 7 - TRAVAIL À LA CHALEUR : UNE CAMPAGNE SUR LE TERRAIN



# MÉDIC CONSTRUCTION — JANVIER 2020

## VERS UNE GESTION AMÉLIORÉE DES DÉPENSES



**PAR ANNIE ROBINEAU**  
DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS  
ET DES AVANTAGES SOCIAUX

Notre régime de base MÉDIC, comme vous le savez, est en déficit à cause des coûts en croissance qui dépassent actuellement son financement. Afin d'assurer sa stabilité financière, le Comité sur les avantages sociaux de l'industrie de la construction (CASIC) continue de mettre en place des mesures visant une gestion améliorée des dépenses.

Voici les principales modifications en vigueur dès janvier 2020 :

- Les médicaments génériques et biosimilaires seront obligatoires. Lorsqu'un générique ou un biosimilaire existe pour un médicament, MÉDIC vous remboursera la version la moins coûteuse (à moins d'avis médical contraire). En tant qu'assuré, si vous désirez le médicament original, l'excédent de son prix sur celui du générique sera à votre charge.
- La liste des médicaments remboursés sera revue graduellement afin de refléter davantage celle de la RAMQ. Notamment, les médicaments prescrits en vente libre ne seront plus remboursés (ex.: Reactine).
- Le remboursement pour l'achat de chaussures orthopédiques sera accepté exclusivement pour celles fabriquées sur mesure avec l'autorisation au préalable de la CCQ. L'assuré doit donc faire une demande de plan de traitement avant d'engager les frais. Aucun achat de chaussures orthopédiques préfabriquées ne sera remboursé.

Malgré ces resserrements, le régime MÉDIC demeure un des plus généreux au Québec. C'est un avantage majeur de vos conditions de travail.

### SERVICES DE SANTÉ PHYSIQUE

### RETROUVEZ VOTRE POIDS SANTÉ



Le meilleur moyen de réduire sa consommation de médicaments est d'adopter de saines habitudes de vie. Notamment, le maintien d'un poids santé permet de mieux prévenir des maladies chroniques telles que le diabète et l'hypertension.

Comme assuré, vous pouvez bénéficier du service de suivi intensif en nutrition. D'une durée de six heures, il s'effectue en quatre à huit séances. Une nutritionniste établit avec vous un plan personnalisé, construit un journal alimentaire et fixe des objectifs et des recommandations. La plupart des personnes ayant bénéficié des services ont obtenu des résultats concrets et ont diminué leur médication.

Si vous éprouvez des problèmes de santé liés à un surplus de poids, n'hésitez pas à communiquer avec une infirmière de Construire *en santé* qui saura vous guider dans vos démarches.

**CONSTRUIRE**  
en santé

**1 800 807-2433**  
24 heures sur 24, 7 jours sur 7  
SIMPLE - CONFIDENTIEL - GRATUIT

### MÉDIC CONSTRUCTION EN PRENDRE SOIN AVEC DES GESTES SIMPLES :

- Vous inscrire au dépôt direct
- Vérifier les factures
- Demander le générique du médicament
- Signaler les situations suspectes
- Utiliser les médicaments et soins requis seulement
- Informer la CCQ de changements de personnes à charge
- Réclamer à la CNESST ou la SAAQ en premier (accident du travail ou de la route)
- Utiliser les services de Construire *en santé* pour maintenir une bonne santé

### RELEVÉS ANNUELS DE RETRAITE POUR LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES



Jusqu'à la fin septembre, la CCQ poursuivra l'envoi postal des relevés annuels de retraite. Révisez le contenu de votre relevé et consultez aussi le dépliant *Rétrospective 2018* qui sera joint à l'envoi. Celui-ci comprend des renseignements sur votre régime de retraite et sa situation financière. Parce que la retraite, ça se planifie !



### JOURNÉE DES INTERMÉDIAIRES 2019

Le 6 avril dernier se tenait la journée des Intermédiaires au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe. Les Intermédiaires sur place ont pu bénéficier notamment d'une conférence sur le cannabis avec Dre Marie-Ève Morin. Rappelons que les Intermédiaires sont des bénévoles qui ont pour mandat d'accompagner les personnes aux prises avec des dépendances afin de les orienter vers les bonnes ressources.

Si vous êtes intéressé à suivre une formation pour devenir un Intermédiaire, communiquez avec Isabelle C. Pelletier au 1 888 773-8834 poste 207 ou par courriel à [ipelletier@sqc.ca](mailto:ipelletier@sqc.ca).

# NOUVELLE MAIN-D'ŒUVRE EN CHANTIER

## MAINTENONS UN CLIMAT SAIN ET RESPECTUEUX



**PAR SYLVAIN GENDRON**  
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

**La rareté de la main-d'œuvre touche notre industrie, nous le savons. Les nombreuses ouvertures de bassins en sont les symptômes. Ces nouveaux apprentis et manœuvres viennent nous prêter main-forte sur les chantiers. Certains seront de passage mais, pour la majorité, c'est le début de l'apprentissage d'un nouveau métier ou d'une nouvelle occupation. Comme industrie, nous avons le devoir de bien les accueillir et surtout de leur donner le goût de maintenir leur emploi. Tout un chacun doit donc participer à un climat sain et respectueux.**

### DES COMPORTEMENTS À CHANGER

Les chantiers représentent des milieux de travail difficiles. Les premières journées y sont souvent stressantes. Pour différentes raisons. Environnement instable, rythme de production, corps de métiers différents sont notamment des facteurs qui demandent une adaptation de tout instant.

Le nouveau travailleur apprendra et deviendra compétent rapidement s'il est bien encadré et soutenu. Toutefois, nous savons que ce n'est pas toujours le cas. Les chantiers entretiennent fréquemment une culture d'intimidation pour ceux « qui ne font pas partie de la gang ». Qui n'a pas été témoin de ces initiations que l'on fait subir « au petit nouveau » ? Ce rite de passage obligé où l'on veut valider s'il possède le caractère qu'il faut ! Cela peut se concrétiser par des critiques négatives, des moqueries, des insultes, des humiliations, etc.

Ces comportements, maintes fois répétés, peuvent donner l'impression d'acceptation du nouvel employé, mais malheureusement ils altèrent souvent la confiance et l'estime des travailleurs qui en sont victimes. Ils provoquent ainsi un impact négatif sur leur intention de rester dans l'industrie.

Nous entrons dans une nouvelle ère où l'industrie se doit de devenir plus ouverte et inclusive. Nous devons adapter nos relations de travail sur nos chantiers notamment pour faciliter l'évolution des femmes et des minorités visibles. Ce qui était acceptable comme comportement il y a 20 ans, ne passe plus aujourd'hui.

### RESPONSABILITÉS DE L'INDUSTRIE

Pour assurer le maintien d'une relève, l'industrie doit se doter de politiques plus claires pour mieux encadrer les conduites problématiques. Actuellement, la majorité des employeurs et des travailleurs ne sont pas en mesure d'identifier leurs droits et leurs responsabilités en matière de harcèlement et d'intimidation malgré les modifications à la Loi sur les normes du travail. Souvent, les contremaîtres en chantier manquent de connaissances en gestion de personnel. Les travailleurs aussi doivent mesurer l'impact qu'ils ont sur les nouveaux travailleurs. Le but étant de s'améliorer sur nos façons de faire et d'être. Et de s'outiller pour y arriver.

Pour maintenir un bon climat de travail, il faut instaurer un code de conduite afin d'assurer la civilité au travail qui préserve l'équipe de situations conflictuelles pouvant mener à du harcèlement ou de l'intimidation. Des exemples de gestes à proscrire : agressivité, remarques désobligeantes, moqueries et sarcasmes envers une personne. Aujourd'hui anodins, ces comportements peuvent rapidement dégénérer en conflit plus tard.

Il demeure toujours préférable de régler ces problèmes à la source. Mais, il existe des recours pour les victimes. Charles-Olivier Picard, coordonnateur en relations du travail au syndicat, les explique à la page 5.

Au SQC, nous prôtons toujours le respect. Nous croyons en l'efficacité des relations saines. Nous valorisons la formation et la communication. Nous travaillons à rendre nos chantiers attrayants où les travailleurs et travailleuses peuvent accomplir leurs tâches efficacement et se sentir appréciés.

### FORMATION EN MIXITÉ

Le Répertoire des activités de perfectionnement de l'industrie offre une formation pouvant permettre aux participants de reconnaître le harcèlement psychologique et surtout d'identifier des moyens pour le prévenir. Il s'agit du cours *Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail*, d'une durée de 14 heures. Bien que le cours vise surtout les problématiques touchant les femmes, les concepts appris peuvent s'appliquer à toute autre situation.

Quelques thèmes abordés : Reconnaissance des bonnes pratiques, ressources et recours possibles, identification des responsabilités, des droits et du rôle de chacun et avantages de la mixité.

Informez-vous des dates et lieux de la formation à [FIERSETCOMPETENTS.COM](http://FIERSETCOMPETENTS.COM)



# EXAMEN DE COMPAGNON

## COMMENT BIEN S'Y PRÉPARER

**Vous serez bientôt éligible à l'examen de qualification pour devenir compagnon ? Mettez toutes les chances de votre côté en vous y préparant adéquatement.**

### L'ÉTUDE : ESSENTIEL À LA RÉUSSITE

Plusieurs ressources telles que notre service de prêt de livres ou des formations de révisions des notions théoriques offertes par Fiers et compétents sont disponibles afin de vous aider à votre préparation à l'examen de compagnon. Vous pouvez même vous familiariser avec le type de questions posées en consultant le site CCQ.ORG.

Il est essentiel de prendre le temps de réviser, car maîtriser vos tâches en chantier ne signifie pas que l'examen sera facile pour autant. L'étude demeure donc le meilleur moyen de bien vous préparer en vue de la passation de votre examen.

### CONSEILS AVANT ET PENDANT L'EXAMEN

- Arrivez reposé et disposé pour l'examen.
- Écoutez bien toutes les directives avant de débiter l'examen.
- Prenez connaissance du contenu de l'examen (nombre de sections et de questions) afin de mieux répartir le temps qui vous est alloué (3 heures).
- Si vous avez droit de vous référer à un code ou une norme, habituez-vous avec son usage au préalable. Vous sauvez ainsi du temps précieux.
- Procédez par élimination en essayant de trouver un argument prouvant la fausseté des choix de réponses.
- Ne perdez pas trop de temps avec les questions dont vous ne connaissez pas la réponse. Mieux vaut y revenir plus tard.
- Assurez-vous de ne laisser aucune question sans réponse. Vous n'avez rien à perdre à essayer de deviner. Qui sait, peut-être que vous choisirez la bonne réponse ?

### L'EXAMEN EN BREF

- Entre 50 et 70 questions
- Questions à choix multiples
- Une seule bonne réponse par question
- Offert en français ou en anglais
- Durée maximale de 180 minutes (3 heures)

### NOUVEAUTÉ : MAINTENANT SUR ORDINATEUR PORTABLE

(sauf pour certains centres situés en régions éloignées)

### ATTENTION !

Vous devez vous inscrire à l'examen de qualification à l'intérieur du délai prescrit sans quoi votre droit de travail sera suspendu.

**POUR EN SAVOIR PLUS,  
UTILISEZ L'APPAREIL PHOTO  
DE VOTRE CELLULAIRE  
OU DE VOTRE TABLETTE  
ET VISEZ CE CODE QR**



### VOUS AVEZ DE LA DIFFICULTÉ EN LECTURE ?

Vous pouvez demander l'aide d'un lecteur qui pourra vous assister durant l'épreuve.

Pour les personnes vivant avec une incapacité motrice, visuelle, auditive ou autre, la CCQ vous offre aussi des services adaptés.

Afin de bénéficier de ces services, vous n'avez qu'à le mentionner lors de votre inscription en communiquant avec le service à la clientèle de la CCQ au 1 888 842-8282 ou parlez-en avec votre représentant syndical.

### DEVENIR COMPAGNON, C'EST AVANTAGEUX

Devenir compagnon constitue une étape majeure pour votre carrière. Non seulement cela vous permettra de recevoir un meilleur taux de salaire, vous profiterez, par le fait même, de meilleurs avantages tels que votre paie de vacances. Vous pourrez également aspirer à de plus grandes responsabilités !

Si vous échouez votre examen, vous pourrez effectuer une reprise après une période de temps et selon des conditions fixées par la CCQ. C'est pourquoi il est très important de ne pas négliger l'impact qu'aura cette épreuve. Mettez toutes les chances de votre côté et assurez-vous de bien vous préparer. Parce que réussir du premier coup c'est gagnant, mais c'est aussi payant !

### CONTACTEZ UN REPRÉSENTANT

Nos représentants peuvent vous aider dans votre préparation. Contactez-les pour toute question relative à l'examen de compagnon.

**BON SUCCÈS !**



# INTIMIDATION ET HARCÈLEMENT

## QUELS SONT VOS RECOURS ?



**PAR CHARLES-OLIVIER PICARD**  
COORDONNATEUR RELATIONS DU TRAVAIL

**Le harcèlement et l'intimidation peuvent prendre plusieurs formes. Les recours possibles doivent être choisis en fonction des situations vécues. Comme votre employeur a l'obligation de s'assurer que votre milieu de travail est sain, il doit intervenir dans ces cas. Sinon, il devient automatiquement fautif, même sans en être l'instigateur.**

### DISTINGUER L'INTIMIDATION ET LE HARCÈLEMENT

L'intimidation est une forme d'agression qui se définit par un déséquilibre de pouvoir. La personne qui intimide a du pouvoir sur la personne qui se fait intimider. L'intimidation peut être physique (ex.: frapper), verbale (ex.: traiter de noms, menacer), sociale (ex.: exclure, répandre des rumeurs) ou être de la cyberintimidation (ex.: utiliser les réseaux sociaux pour ternir la réputation). L'intimidation se caractérise par l'effet qu'elle crée chez la victime. Cette perception peut varier d'une personne à l'autre.

Le harcèlement s'apparente à de l'intimidation. Ce sont aussi des comportements agressifs mais non physiques. Dans les deux cas, cela consiste à blesser une autre personne par des comportements insultants, offensants et cruels.

### LES RECOURS EN MILIEU DE TRAVAIL

#### • En cas d'intimidation

Les cas d'intimidation peuvent mener à des poursuites pénales par la CCQ en s'appuyant sur les articles 101, 113.1 et 113.2 de la loi R-20\*. Ce recours vise principalement à émettre des amendes allant jusqu'à plus de 15 000 \$. Il empêche également toute activité au sein d'une association syndicale ou patronale pour une durée de 5 ans.

#### • En cas de harcèlement psychologique ou sexuel

La Loi sur les normes du travail définit le harcèlement comme suit :

« ...une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié et qui entraîne, pour celui-ci, un milieu de travail néfaste. Pour plus de précision, le harcèlement psychologique comprend une telle conduite lorsqu'elle se manifeste par de telles paroles, de tels actes ou de tels gestes à caractère sexuel. »

Le recours peut être porté jusqu'à 2 ans après la dernière manifestation du geste ou du comportement indésirable. Bien qu'il soit issu de la Loi sur les normes du travail, il est tout de même applicable à toutes les conventions collectives au Québec, y compris celles de l'industrie de la construction.

Les mesures de réparation se concentrent à contraindre l'employeur à garantir un milieu de travail sain. S'il ne s'avère plus possible de travailler pour cet employeur, il y a l'option d'arbitrage contre celui-ci pour obtenir des indemnités à la suite de cette fin d'emploi non désirée. Le tout peut également se régler par une entente entre les parties avant d'en arriver à une audience devant un arbitre de grief.

### LES RECOURS EN CAS D'ACTE CRIMINEL

L'intimidation ou le harcèlement devient criminel lorsqu'il prend la forme de voie de faits, de séquestration, d'agression armée, d'agression sexuelle, etc. Ces actes sont punissables en vertu du Code criminel. Les accusations peuvent mener à un châtement punitif tel que la prison, des travaux communautaires, des amendes ou une probation. Dans tous les cas, le harceleur aura un casier judiciaire.

Si vous êtes victime d'un acte criminel au travail et que vous devenez incapable d'exercer votre emploi ou que vous avez besoin de soins (psychologiques ou physiques), vous pourriez avoir droit à des indemnités de la CNESST ou, en dernier recours, à des prestations du fonds d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC).

### CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT SYNDICAL

N'hésitez pas à joindre votre représentant syndical du SQC pour obtenir des conseils et vous aider à déterminer le bon recours le cas échéant.

De plus, si vous êtes un témoin, vous pouvez apporter votre soutien à la victime en la mettant en contact avec son représentant syndical. Celui-ci pourra la guider vers les ressources appropriées.

### POUR UNE AIDE PSYCHOLOGIQUE

En tant qu'assuré MÉDIC, vous bénéficiez des services d'aide psychologique du programme Construire *en santé*. Si vous ressentez des symptômes tels que l'anxiété, le stress ou la dépression causés par à une situation d'intimidation ou de harcèlement, contactez le 1 800 807-2433.

\*Loi R-20 : Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.



# DES NOUVEAUTÉS EN FORMATION

## MAINTENEZ-VOUS À JOUR!



**PAR ISABELLE C. PELLETIER**  
AGENTE DE PROMOTION DE LA FORMATION

L'école est recommencée ! Pour vous aussi. Le calendrier des formations 2019-2020 est maintenant disponible. La version électronique du Répertoire des activités de perfectionnement s'est mise à jour. Voyez les nouveautés ci-dessous :

### LE RÉPERTOIRE, UN OUTIL REVAMPÉ

La page Web du Répertoire est maintenant « responsive », c'est-à-dire qu'elle s'adapte à votre écran de cellulaire ou de tablette pour une meilleure lecture. La consultation est aussi plus efficace avec les nouveaux critères de recherche. Trouvez le cours idéal pour vous en sélectionnant :

- le métier
- les régions
- l'horaire désiré (jour, soir, fin de semaine)
- le statut du cours (convoqué, à venir, etc.)

### OBLIGATION DE FORMATION

Une combinaison de trois cours est maintenant offerte aux occupations en obligation de formation (article 7). Une option pour ceux et celles qui n'arrivent pas à faire leur choix et qui veulent acquérir une certaine polyvalence. Le groupe évolue ensemble dans les trois disciplines avec le même formateur durant 45 heures. En vous y inscrivant rapidement, vous vous assurez de respecter l'obligation dans les délais prévus.

### MISES À JOUR DISPONIBLES

RÉPERTOIRE DES ACTIVITÉS  
DE PERFECTIONNEMENT

ÉDITION 2019-2020



### CONFIRMER SA PRÉSENCE RAPIDEMENT

Après avoir été convoqué à un cours, un texto vous sera envoyé. Vous pourrez confirmer votre présence en y répondant simplement.

### CHANGEMENT D'HORAIRE

Vous serez avisé par texto s'il y a un changement d'horaire ou autre.

### DE NOUVELLES FORMATIONS

15 nouvelles formations sont offertes pour divers métiers. Consultez régulièrement le répertoire en ligne, car d'autres cours seront ajoutés durant l'année scolaire.

### FORMATIONS DE COURTE DURÉE

Des formations de courte durée sont affichées pour toute la province. Les groupes seront formés et répartis en fonction de la demande et de la région de domicile des personnes inscrites.

**INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT SUR FIERSETCOMPETENTS.COM POUR RÉSERVER VOTRE PLACE !**

### UN MEMBRE SQC AU TABLEAU D'HONNEUR ! OLYMPIADES DES MÉTIERS À HALIFAX

Les 28 et 29 mai derniers, avaient lieu au Halifax Exhibition Centre, les Olympiades canadiennes des métiers et technologies.

Cet événement attendu année après année est le seul de niveau national réunissant étudiants et apprentis issus de métiers et domaines spécialisés. D'électricien à charpentier-menuisier, en passant par briqueteur-maçon et plombier, c'est plus de 40 métiers et technologies qui y sont représentés. Le cadre de compétition fournit aux participants une façon constructive de se mesurer à des pairs provenant de partout au pays. Un jeune électricien SQC s'est d'ailleurs illustré lors de la récente édition en récoltant la médaille de bronze pour la compétition "installations électriques".

Vous avez vous aussi envie de participer à une telle compétition? Les prochaines olympiades se dérouleront du côté de Vancouver les 28 et 29 mai 2020. Tous les détails au [www.skillscompetencescanada.com](http://www.skillscompetencescanada.com)



Jérémie Gosselin-Larose, membre SQC (à droite), avec Philippe Brassard, son entraîneur du Centre régional intégré de formation de Granby

# IL FAIT CHAUD ! CALCULEZ VOS RISQUES

## UNE CAMPAGNE EFFICACE SUR LE TERRAIN !



**PAR STEVE PRESCOTT**  
COORDONNATEUR SANTÉ ET SÉCURITÉ

Depuis quelques années, la chaleur est devenue un danger de plus en plus important sur nos chantiers. L'an dernier, un travailleur est décédé d'un coup de chaleur après sa journée de travail. En 2019, la chaleur a occasionné plusieurs victimes ayant souffert de malaises. Certains décès restent à confirmer également.

Cet été, le SQC a organisé une campagne de sensibilisation liée au travail à la chaleur sur les chantiers. Plusieurs actions ont été menées pour faire de la prévention auprès des membres sur le terrain et dans différents médias.

### LES ACTIONS 2019

#### AVANT TOUT, DES REPRÉSENTANTS FORMÉS

Tous les représentants SQC ont reçu une formation sur les risques de l'exposition à la chaleur afin d'être en mesure de diffuser toute l'information pertinente. Ils peuvent maintenant vous informer sur les contraintes thermiques, l'acclimatation, les obligations des employeurs dictées par les lois, les mesures préventives, les symptômes d'un coup de chaleur et les premiers soins.

#### UN LANCEMENT À LA RADIO

Arrimée avec les premières grandes chaleurs, le SQC a lancé sa campagne de sensibilisation à la radio. Mis sur les ondes d'Énergie Montréal et Québec ainsi que de CHOM-FM, les messages portaient sur quelques mesures de prévention à prendre et les obligations de votre employeur.

#### UN DOSSIER COMPLET SUR SQC.CA

Le SQC a rédigé trois articles de blogues sur son site Web portant sur le sujet. Ils y traitent de la façon de calculer la température de l'air corrigée, des mesures de prévention ainsi que des premiers secours. Tout y est afin de bien comprendre comment se protéger.

#### UNE STATION MÉTÉO POUR MESURER LES RISQUES

Dans le but de vous aider concrètement à être prudent lors du travail à la chaleur, les représentants ont remis à des membres, ou des personnes responsables sur les chantiers, une station météo permettant d'évaluer le risque réel. Elle indique le degré et le taux d'humidité de l'air sur place. Elle est accompagnée d'explications servant à calculer la température de l'air corrigée pour évaluer la durée des pauses à prendre et l'hydratation nécessaire à votre santé et sécurité. La température supportée par le corps peut être beaucoup plus élevée que celle annoncée par les médias ou un simple thermomètre, entre autres, lorsqu'on travaille sur une surface foncée qui diffuse de la chaleur, en plein soleil et/ou à un endroit où la circulation de l'air est insuffisante. Finalement, l'outil sert à rappeler les différentes mesures de prévention et les premiers secours à porter à une personne frappée par un coup de chaleur.

#### DES VISITES DE CHANTIERS À RISQUES AVEC UN EXPERT

La CNESST a développé une méthode de calcul de l'indice de la température de l'air corrigée (TAC). Elle est facile à utiliser et efficace pour protéger la plupart des personnes qui travaillent à l'extérieur dans des conditions climatiques chaudes. Cependant, cette approche sous-estime les contraintes thermiques intenses, comme les travaux d'asphaltage et de couverture, car beaucoup de chaleur y est produite par rayonnement (Réf. IRSST/R-476). Les représentants SQC ont donc visité un chantier plus à risque avec un expert hygiéniste industriel du réseau de la santé publique pour mesurer l'indice WBGT (Wet Bulb Globe Temperature) à l'aide d'un instrument spécialement conçu à cet effet, le WibGeT. Les résultats sont inquiétants. Les travailleurs et employeurs œuvrant dans ces conditions de travail doivent redoubler de prudence. Ils doivent prendre des mesures de prévention et respecter leurs obligations.



Cette station météo a été développée par le SQC afin de calculer la température de l'air corrigée.

#### DE LA SENSIBILISATION AUX COMITÉS DE CHANTIERS

Les représentants SQC ont aussi profité de l'intérêt porté à cette campagne de sensibilisation pour donner de l'information lors de comités de chantier. Ils ont rappelé aux employeurs leurs obligations vis-à-vis de la santé et sécurité de leurs employés et l'importance d'appliquer rigoureusement les mesures de prévention.

#### LA CHALEUR, UNE PRÉOCCUPATION DU SQC

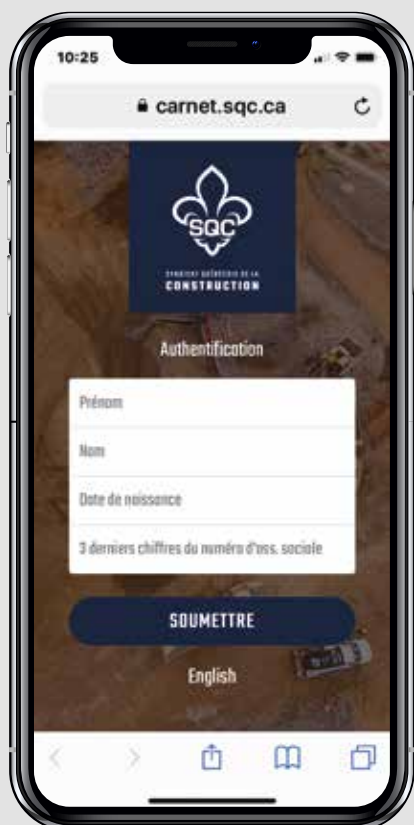
Les météorologistes prévoient de plus en plus de canicules dans les années à venir. Le SQC s'engage ainsi à maintenir la diffusion des messages entourant les risques liés au travail à la chaleur en saison estivale. C'est vital.



Cet appareil nommé WibGeT est utilisé par un expert pour capter la température de l'air corrigée.

# LE SQC-CARNET

## POUR NOTER VOS HEURES TRAVAILLÉES



### CE QUE PERMET LE SQC-CARNET

- Noter vos heures travaillées et les comparer avec celles envoyées à la CCQ
- Mettre à jour votre statut d'emploi
- Recevoir les coordonnées des employeurs à la recherche de travailleurs
- Envoyer, si souhaité, vos rapports d'heures et vos comptes de dépense à votre employeur
- Être à l'affut des dernières nouvelles de l'industrie
- Demeurer informé sur vos droits

### UNE UTILISATION FACILITÉE !

Que vous soyez un nouvel utilisateur ou un utilisateur actuel, vous n'avez qu'à entrer les informations demandées afin de vous authentifier.

Vous pouvez y accéder en visant ce code QR avec l'appareil photo de votre cellulaire ou de votre tablette. Aussi disponible au SQC.CA à la section Membre/SQC-Carnet.



### DEMANDEZ VOTRE AUTOCOLLANT DE MÉTIER



Parce que vous êtes fier de votre métier dans l'industrie de la construction - et avec raison - n'hésitez pas à demander votre autocollant et à l'afficher fièrement !

Communiquez avec votre représentant ou téléphonez à votre bureau régional.

Saint-Hyacinthe : 1 888 773-8834

Boisbriand : 1 877 477-2949

Québec : 1 877 626-1991



L'esprit collectif

Profitez de rabais exclusifs



**20 %** en assurance auto  
**15 %** en assurance habitation



Demandez une soumission

**1 866 777-2886** [ssq.ca/groupes](http://ssq.ca/groupes)

\*Certaines conditions, restrictions ou exclusions peuvent s'appliquer.

64717



**ÉCONOMISEZ 15 %**  
En présentant votre carte exclusive aux membres SQC



Demandez-la en communiquant avec votre bureau régional !



SYNDICAT QUÉBÉCOIS DE LA CONSTRUCTION

RÉDACTION ET COORDINATION  
Annie Robineau, Geneviève Bourgeois et Pierick Lafleur

COLLABORATION  
Sylvain Gendron, Isabelle C. Pelletier, Charles-Olivier Picard et Steve Prescott

CONCEPTION GRAPHIQUE  
Studio M2

PHOTOGRAPHIES  
Un travail d'équipe de tous les représentants SQC

Dépôt légal septembre 2019

Bibliothèques du Québec et du Canada

Le genre masculin est utilisé sans discrimination dans le seul but d'alléger le texte.

La reproduction des textes n'est pas permise à moins d'entente avec le Syndicat québécois de la construction.

